PRÉFET DE LA DRÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de
Les Granges-Gontardes

Servitudes d'utilité publique

Type	Gestionnaire	Description	Acte	Ref	Date
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	La Berre : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage du Jas de Seigneurs (Sources Hautes et Basses).	Arrêté préfectoral	996	16-02-1981
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	225 kV CHATEAUNEUF-DU-RHONE-TRICASTIN-POSTE (LE) - Aérien	Mise en service	inconnu	--
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	63 kV CHATEAUNEUF-PLANTADES - Aérien	Mise en service	inconnu	--
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	225 kV BOLLENE-CHATEAUNEUF-DU-RHONE - Aérien	Mise en service	inconnu	--
PM2	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	Installation de stockage de déchets non dangereux COVED	Arrêté préfectoral	26-2020-11-30-012	30-11-2020
PM2	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	Installation de stockage de déchets Donzère 1 & 2, exploitée par la société SITA CENTRE-EST	Arrêté préfectoral	2014184-0016	03-07-2014
PT3	FRANCE TELECOM	câble F004 tr.2- Valence - Le Pontet (Montélimar-Pierrelatte)	Arrêté préfectoral	inconnu	--
PT3	FRANCE TELECOM	câble de télécommunication 182 tr.04 - Donzère - le Pontet	Arrêté préfectoral	inconnu	--
T1	SNCF	Ligne T.G.V. Valence - Marseille	DUP	inconnu	31-05-1994
T5	DSAC Centre Est	Servitude aéronautique de dégagement pour la protection de l'aérodrome PIERRELATTE	Arrêté Ministériel	JO N° 261 NC page NC 9704 rectificatif paru au JO	07-09-1981

Département de la Drôme

Ministère de la Transition écologique

Commune de

Les Granges-Gontardes

Servitudes d'Utilité Publique

PRÉFET DE LA DRÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires

Service Aménagement du Territoire et Risques
Pôle Aménagement

Plan édité le: 07-01-2021

Échelle: 1:6250

Légende

Servitudes opposables sur le territoire communal

- A4 : Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection immédiate.
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection rapprochée.
- PM2 : Installations classées
- T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer.
- T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires).
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
- PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Limites administratives

- section cadastrale

Les Granges-Gontardes
Liste des servitudes d'utilité publique

Type	Gestionnaire	Description	Acte	Ref	Date
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	La Berre : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables.	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1960
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage du Jas de Seigneurs (Soutons Hautes et Basses).	Arrêté préfectoral	996	16-02-1981
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	225 kV CHATEAUNEUF-DU-RHONE-TRICASTIN-POSTE (LE) - Arrêtm	Mise en service	inconnu	--
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	63kV CHATEAUNEUF-PLANTADES - Arrêtm	Mise en service	inconnu	--
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	225 kV BOLLENE-CHATEAUNEUF-DU-RHONE - Arrêtm	Mise en service	inconnu	--
PM2	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	Installation de stockage de déchets non dangereux COVED	Arrêté préfectoral	26-2020-11-30-012	30-11-2020
PM2	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	Installation de stockage de déchets Donzère 1 & 2, exploitée par la société SITA CENTRE-EST	Arrêté préfectoral	20141104-0016	03-07-2014
PT3	FRANCE TELECOM	câble F004 le 2 - Valence - Le Pontet (Montélimar-Pierrelatte)	Arrêté préfectoral	inconnu	--
PT3	FRANCE TELECOM	câble de télécommunication 12Q 6 DA - Donzère - le Pontet	Arrêté préfectoral	inconnu	--
T1	SNCF	Ligne T.G.V. Valence - Marseille	DUP	inconnu	31-05-1994
T5	DGAC Centre-Est	Servitude aéronautique de dégagement pour la protection de l'aérodrome PIERRELATTE	Arrêté Ministériel	JO N° 281 NC page NC 9704 rectificatif paru au JO	07-08-1981

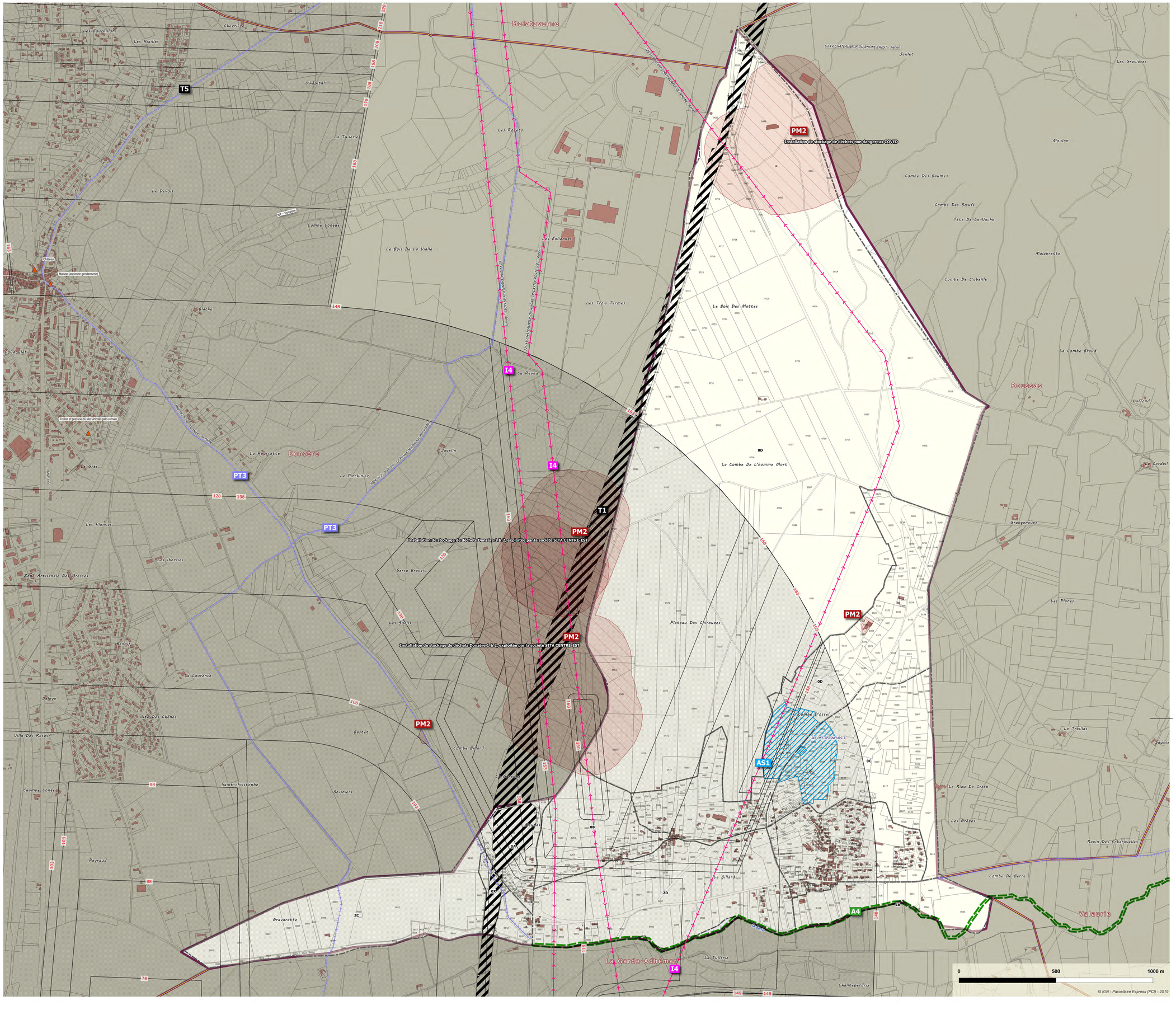

PRÉFET
DE LA DRÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Valence, le 06 NOV. 2020

Affaire suivie par : Rémi MORGE
Pôle Canalisations – Appareils à pression
Tél. : 04 26 28 66 82
Courriel : remi.morge@developpement-durable.gouv.fr
Réf. : 2020-cana043-LET-ERIDAN_Retrait_DDT26

Le préfet

à

Madame la Directrice
Direction Départementale des Territoires de la Drôme
4 place Laennec
BP 1013
26 015 VALENCE Cedex

OBJET : Abandon du projet de gazoduc ERIDAN

REFER : – Arrêté inter-préfectoral n° 2014300-001 du 27 octobre 2014 portant déclaration d'utilité publique les travaux de construction et d'exploitation de la canalisation de transport de gaz entre SAINT-MARTIN-DE-CRAU (13) et SAINT-AVIT (26), projet dénommé « ERIDAN », emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées instituant les Servitudes d'Utilité Publique « de passage » prévues aux articles L555-27 et R555-30 a) du code de l'Environnement, au bénéfice de la société GRTgaz
– Arrêté inter-préfectoral n° 2015267-0001 du 24 septembre 2015 instituant les servitudes d'utilité publique « d'effets » prévues aux articles L555-16 et R555-30-b) du code de l'environnement à proximité de la canalisation de transport de gaz dénommée : ERIDAN

P. J. : Liste des communes concernées

Le projet « ERIDAN » avait pour objet la réalisation d'une canalisation de transport de gaz naturel, entre Saint-Martin-de-Crau (13) et Saint-Avit (26). Il a fait l'objet des deux arrêtés inter-préfectoraux cités en référence et d'une demande le 5 avril 2019 de prorogation de la déclaration d'utilité publique (DUP) pour une durée de 5 ans.

Par courrier du 8 août 2019 GRTgaz a retiré sa demande de prorogation de la DUP et m'a informé de l'abandon de son projet.

De ce fait, l'arrêté inter-préfectoral de DUP du 27 octobre 2014 cité en référence est désormais caduc, car la décision imposant des servitudes d'utilité publique n'a pas été mise en œuvre effective, dans le délai maximum de cinq ans, soit le 27 octobre 2019. Il emportait également mise en compatibilité des documents d'urbanisme qui est désormais sans objet.

Par ailleurs à l'issue de la procédure réglementaire, l'arrêté inter-préfectoral du 24 septembre 2015 qui instaurait trois zones de servitudes dites « d'effets » a fait l'objet d'une décision d'annulation par le tribunal administratif de Grenoble, le 16 octobre 2018.

Dans ces conditions, je vous confirme l'abandon du projet ERIDAN et la caducité des arrêtés instaurant les servitudes d'utilité publiques dans les communes figurant en annexe au présent courrier.

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de Cabinet

Bertrand DUCROS

Copie :
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Pôle Canalisations – Appareils à pression
69453 LYON CEDEX 06

Communes du département de la Drôme qui étaient concernées par le projet ERIDAN

Communes concernées par les Servitudes d'Utilité Publique « de passage » (arrêté du 27 octobre 2014) prévues aux articles L555-27 et R555-30 a) du code de l'Environnement, et par les Servitudes d'Utilité Publique « d'effets » prévues aux articles L555-16 et R555-30 b) du code de l'Environnement (arrêté inter-préfectoral du 24 septembre 2015)

ALIXAN
ALLAN
ALLEX
AMBONIL
BEAUMONT-LÈS-VALENCE
BREN
CHABEUIL
CHATEAUNEUF-DU-RHÔNE
CHATEAUNEUF-SUR-ISÈRE
CLÉRIEUX
DONZERE
ESPELUCHE
ÉTOILE-SUR-RHÔNE
GRANE
GRANGES-LES-BEAUMONT
LA LAUPIE
LA ROCHE-SUR-GRANE
MALATAVERNE
MARSANNE
MARSAZ
MONTBOUCHER-SUR-JABRON
MONTÉLIER
MONTMEYRAN
MONTOISON
MONTVENDRE
PIERRELATTE
RATIÈRES
ROYNAC
SAINT-AVIT
SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE
SAUZET

Communes « hors tracé » concernées uniquement par les Servitudes d'Utilité Publique « d'effets » prévues aux articles L555-16 et R555-30 b) du code de l'Environnement (arrêté inter-préfectoral du 24 septembre 2015)

BATHERNAY
BONLIEU-SUR-ROUBION
CHARMES-SUR-L'HERBASSE
CHAVANNES
CLAVEYSON
LA GARDE-ADHÉMAR
LES GRANGES-GONTARDES
LIVRON-SUR-DRÔME
MONTÉLÉGER
MONTÉLIMAR
PUYGIRON
TERSANNE